

Saint-Brieuc, le 3 juin 2021

Le Proviseur-Adjoint

aux parents d'élèves



Lycée
Eugène Freyssinet



académie
Rennes
Éducation
nationale



Lycée des Métiers
Bâtiment et travaux publics

Le Proviseur-Adjoint

Objet : inscription en BTS 1ère année

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, les documents nécessaires à l'inscription de votre fils – fille pour l'année scolaire 2021/2022. **Je vous rappelle que l'inscription en BTS est conditionnée par l'obtention du baccalauréat.**

Par conséquent, vous voudrez bien retourner au secrétariat des BTS par courrier dès l'obtention du baccalauréat et jusqu'au 12 juillet, puis à partir du 26 août, les documents suivants :

- La fiche secrétariat
- La fiche pôle gestion **avec 1 RIB**
- Le cas échéant, la demande de prélèvement automatique [mandat de prélèvement SEPA] **avec 1 RIB**
- La fiche d'engagement signée
- La fiche d'urgence signée
- La photocopie du carnet de santé (pages vaccinations)
- La photocopie du relevé de notes du baccalauréat
- Les photocopies des 3 bulletins scolaires de l'année de terminale
- Une attestation d'assurance « responsabilité civile »
- La photocopie du livret de famille avec copie du jugement si parents divorcés
- Un exeat qui sera à fournir à la rentrée (document à retirer auprès de l'établissement scolaire de l'année 2020/2021)

Téléphone
02 96 77 44 40

Mél.
bts.freyssinet@ac-rennes.fr

32 rue Mansart
B.P. 2359
22023 SAINT-BRIEUC
Cedex 01

Site internet
de l'académie de rennes
www.ac-rennes.fr

Site internet de
L'Établissement
www.lycee-freyssinet.fr

IMPORTANT :

Le dossier complet est à renvoyer uniquement par voie postale ou déposer dans la boîte aux lettres du lycée Freyssinet

Si votre fils-fille est boursier(e) pour l'année 2021/2022, je vous rappelle que la **notification de bourse** de l'enseignement supérieur 2021/2022 que vous recevrez du CROUS est également à transmettre au **secrétariat des BTS** du lycée Freyssinet.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Proviseur-adjoint,

P. LE NAOUR

L'ÉTUDIANT

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

TEL PORTABLE : ADRESSE MAIL :

L'ÉTUDIANT BÉNÉFICAIT-IL D'UN PAP, PAI, PPS... AU LYCÉE : OUI * NON

(* si oui, le joindre au dossier d'inscription)

SCOLARITÉ 2020 - 2021

DIPLÔME PRÉPARÉ : SÉRIE :

ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ : COMMUNE :

BACCALAURÉAT OBTENU EN : SÉRIE :

PARCOURSUP :

Avez-vous des vœux en attente : OUI NON

LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

REPRÉSENTANT LÉGAL :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

TEL FIXE : TEL TRAVAIL :

TEL PORTABLE : ADRESSE MAIL :

PROFESSION :

AUTRE REPRÉSENTANT LÉGAL :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

TEL FIXE : TEL TRAVAIL :

TEL PORTABLE : ADRESSE MAIL :

PROFESSION :

RESTAURATION

1 – Différents régimes de pension et de demi-pension

Vous pouvez opter pour :

- ☒ Demi-pensionnaire 4 jours : Le forfait comprend 4 déjeuners par semaine (**lundi – mardi – jeudi – vendredi, sans le mercredi et uniquement le mercredi**).
- ☒ Demi-pensionnaire 5 jours : Le forfait comprend 5 déjeuners par semaine (**lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi**).
- ☒ Interne-Externé : Le forfait est à 5 jours par semaine (**lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi**) avec repas matin, midi et soir mais **pas de nuitée** (pas de repas du soir le vendredi).
- ☒ Externe : Vous avez la possibilité de manger en créditant d'avance la carte de self du prix d'un ou plusieurs repas (repas à 4.30 € en 2021).

Pour le 1^{er} trimestre, vous avez la possibilité de changer de régime en adressant un courrier à la gestion **jusqu'au 14 septembre 2021**, date où les emplois du temps seront définitifs.

A compter du 15 septembre 2021, le choix du régime sera définitif pour le 1^{er} trimestre.

Pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres, vous pourrez changer de régime en adressant un courrier à la gestion avant le début du trimestre concerné, c'est-à-dire fin décembre pour le 2^{ème} trimestre ou fin mars pour le 3^{ème} trimestre.

2 - Tarifs des régimes de demi-pension

Tarification année civile 2021

Les tarifs ont été votés par le Conseil d'administration en date du 29 septembre 2020.

Les tarifs sont réévalués en début de chaque année civile.

Les tarifs sont calculés en fonction du nombre de jours de fonctionnement, sans déduction faite des éventuelles bourses, primes ou aides sociales, ou remises d'ordre pour stages.

Pour le 1^{er} trimestre 2021-2022 (septembre à décembre 2021) :

- ☒ Demi-pensionnaire 4 jours : 162.24 € ☒ Interne – Externé : 485.76 €
- ☒ Demi-pensionnaire 5 jours : 205.92 €

Tarification année civile 2022

Pour le 2^{ème} trimestre 2021-2022 (janvier à mars 2022) et le 3^{ème} trimestre 2021-2022 (avril à juillet 2022), les tarifs seront **votés par le Conseil d'administration au mois d'octobre 2021** et appliqués pour l'année civile **2022**.

Pour information, les tarifs pour l'année scolaire **2020-2021** sont les suivants :

Trimestres :	Forfaits :	Demi-pensionnaire 4 jours	Demi-pensionnaire 5 jours	Interne Externé
1 ^{ER} TRIMESTRE SEPTEMBRE / DECEMBRE 2020		169.40 €	209.44 €	495.04 €
2 ^E TRIMESTRE JANVIER / MARS 2021		131.04 €	165.36 €	390.08 €
3 ^E TRIMESTRE AVRIL / JUILLET 2021		137.28 €	171.60 €	404.80 €
MONTANT ANNUEL 2020-2021		437.72 €	546.40 €	1289.92 €

Facture

Chaque trimestre, une facture « **Avis aux familles** » sera remise **en mains propres à votre enfant**, QUELQUE SOIT LE MODE DE REGLEMENT CHOISI (même pour ceux qui ont opté pour le prélèvement automatique).

Carte de self

La carte de self est donnée gratuitement pour toute la scolarité de l'élève dans l'établissement. Elle est obligatoire pour passer au self. En cas de perte, il faut en acheter une nouvelle (6,10 € en 2021).

3 – Règlement des frais de demi-pension

✎ par chèque à l'ordre du lycée Freyssinet de ST BRIEUC

✎ en espèces au bureau 7 du pôle Gestion

✎ par prélèvement automatique :

- La demande de prélèvement est à effectuer lors de l'inscription. Le prélèvement est **valable pour toute la scolarité de l'élève dans l'établissement** (arrêt en cas d'incident de paiement ou à votre demande).
- Les prélèvements sur votre compte bancaire seront générés par l'Agence Comptable en **8 échéances** : des prélèvements d'un **montant fixe** [octobre, novembre pour le 1^{er} trimestre – février, mars, avril, mai pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres] et des prélèvements **d'ajustement** [décembre pour le 1^{er} trimestre – juin pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres].
- Pour l'année scolaire 2021-2022, le montant des prélèvements sont de :
 - 57 € pour les demi-pensionnaires 4 jours,
 - 70 € pour les demi-pensionnaires 5 jours,
 - 191 € pour les internes-externés.
- Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, **vous recevrez aussi la facture « Avis aux familles » chaque trimestre** ce qui vous permettra de calculer le montant des prélèvements d'ajustement (le montant de la facture moins les montants déjà prélevés).

✎ par télépaiement :

A l'aide du login et du mot de passe de Pronote (qui vous seront transmis en début d'année scolaire), vous pourrez effectuer des versements - d'un montant (minimum 50 €) et aux dates (sur le trimestre) que vous déciderez - pour régler les factures de demi-pension.

**PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE
POUR REGLEMENT DES CREANCES DE RESTAURATION**

Si vous souhaitez mettre en place le prélèvement automatique pour le règlement des créances de restauration pour votre (vos) enfant(s) à partir de l'année scolaire 2021-2022 :

Vous devez :

- Remplir le formulaire « Mandat de prélèvement SEPA » (1 par enfant).
- Fournir 1 relevé d'identité bancaire avec le formulaire « Mandat » (le prélèvement n'est pas possible sur un livret d'épargne).

L'Agent Comptable

Ce que vous devez savoir :

- Les autorisations de prélèvement sont valables **pour la durée de la scolarité de votre enfant au lycée Freyssinet.**
- Les prélèvements mis en place à la rentrée 2020 pour les élèves déjà scolarisés au lycée seront maintenus sauf avis contraire de votre part.
- Vous vous engagez à respecter votre demande.
- **Vous devez vous assurer que votre compte bancaire est bien approvisionné pour les dates de prélèvement. Tout défaut de paiement entraînera une rupture du contrat d'échéance et mettra fin au prélèvement automatique.**
- Si vous changez de compte bancaire, vous devez prévenir l'établissement au plus vite.
- Les prélèvements sur votre compte bancaire seront générés par l'Agence Comptable selon l'échéancier ci-dessous :

Téléphone
02 96 77 44 40

Télécopie
02 96 33 34 94

32, rue Mansart
22 000 Saint-Brieuc
cedex

Site internet
de l'académie de rennes
www.ac-rennes.fr

Date de prélèvement	Demi-pensionnaire	
	4 jours	5 jours
06 octobre 2021	57,00 €	70,00 €
05 novembre 2021	57,00 €	70,00 €
16 décembre 2021	Prélèvement d'ajustement (solde des sommes restant dues pour le 1 ^{er} trimestre 2021-2022) ou remboursement du trop-perçu	
janvier 2022	PAS DE PRELEVEMENT	
07 février 2022	57,00 €	70,00 €
07 mars 2022	57,00 €	70,00 €
06 avril 2022	57,00 €	70,00 €
06 mai 2022	57,00 €	70,00 €
15 juin 2022	Prélèvement d'ajustement (solde des sommes restant dues pour les 2ème et 3ème trimestres 2021-2022) ou remboursement du trop-perçu	

Le remboursement des trop-perçus dans le cadre des prélèvements automatiques se fera en décembre 2021 pour le 1^{er} trimestre et en juin 2022 pour les 2ème et 3ème trimestre.

A ST-BRIEUC, le 11 mai 2021

L'Agent Comptable,

Anne-Marie VINCENT

Fiche Pôle Gestion

**Merci de joindre impérativement un R.I.B. au verso
(pour des remboursements divers...)**

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Date de naissance :

Classe et établissement en 2020-2021 :

RÉGIME DE DEMI-PENSION A LA RENTRÉE 2021-2022

Une note d'informations sur les régimes de restauration, les tarifs et les modes de règlements est jointe au dossier et consultable sur le site du lycée Freyssinet - rubrique Inscription – BTS).

Merci de choisir un régime pour les premiers jours de classe :

*(Pour le 1^{er} trimestre, vous avez la possibilité de changer de régime en adressant un courrier à la gestion **jusqu'au 14 septembre 2021**, date à laquelle les emplois du temps seront définitifs.)*

- Demi-pensionnaire 4 jours (lundi – mardi – jeudi – vendredi
sans le mercredi et uniquement le mercredi)
- Demi-pensionnaire 5 jours (lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi)
- Interne-Externé (repas matin/midi/soir mais pas de nuitée)
- Externe (possibilité de manger en créditant la carte de self du prix d'un repas – 4.30 € en 2021)

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

LA DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT SERA VALABLE POUR TOUTE LA SCOLARITÉ DE VOTRE ENFANT DANS L'ÉTABLISSEMENT.

Prélèvement automatique demandé ? oui non

Si "oui", merci de compléter et signer la demande "Mandat de prélèvement SEPA" jointe.

Merci de compléter le verso

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE :

RESPONSABLE LÉGAL FINANCIER

- Situation familiale :
- Parents mariés / pacsés / en concubinage
 - Parents séparés / divorcés
 - Famille mono-parentale / Veuf / Veuve
 - Autre situation : tuteur – association etc

Précisions en cas de parents séparés :

- Le responsable légal financier est celui qui règle les frais de pension ou de demi-pension (un seul responsable financier possible dans le logiciel même si les deux parents sont solidairement responsables du règlement des frais).

Nom du responsable financier :

Prénom du responsable financier :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Profession :

Adresse de l'employeur :

.....

<p style="text-align: center;">RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (R.I.B.) DU RESPONSABLE FINANCIER A AGRAPHER ICI :</p>

Pour information :

- **Le R.I.B. n'est utilisé que pour verser un trop-perçu**
- **Pour mettre en place un prélèvement automatique, il vous faut compléter et signer l'autorisation de prélèvement.**

Pour BTS ERA :

Nom Prénom Date de naissance

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Agent Comptable du LP FREYSSINET à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Agent Comptable du LP FREYSSINET.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 03 ESD 609213

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Nom : AGENT COMPT LP FREYSSINET

Adresse : 32 RUE MANSART

BP 2359

Code postal : 22023

Ville : SAINT BRIEUC CEDEX

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

--

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

--

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'Agent Comptable du LP FREYSSINET. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'Agent Comptable du LP FREYSSINET.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

FICHE D'ENGAGEMENT

Je soussigné Mme, Mr, (tuteur) : responsable légal de l'étudiant OU étudiant lui-même si majeur (rayer la mention inappropriée) inscrit en classe de.....pour l'année scolaire 2021/2022.

Autorise mon fils/ma fille **OU m'engage** à effectuer tout déplacement organisé pendant l'année scolaire et dans le cadre de la réglementation en vigueur (association sportive, conférences, théâtres, spectacles, voyages d'étude, visites de chantier, examens...)

OUI NON

Autorise le lycée Freyssinet à photographier ou filmer notre fils/fille **OU à me filmer** dans le cadre des activités du lycée et à reproduire et diffuser ces images sur le(s) supports de communication internes et/ou externes (site web du lycée, réseaux sociaux, journaux, presse, brochures, affichage...) dans le cadre de la promotion des activités pédagogiques et scolaires à titre gracieux.

OUI NON

Autorise l'établissement à photographier notre fils/fille **OU à me photographier** afin d'établir un trombinoscope de la classe :

OUI NON

Autorise notre fils/fille à apparaître sur les photos de classe qui seront réalisées par un photographe professionnel dans le cadre d'une action de vente au bénéfice des voyages scolaires :

OUI NON

Signature de l'élève majeur :

Signatures des représentants légaux :

Nous déclarons :

avoir pris connaissance et accepter le REGLEMENT INTERIEUR du lycée (à consulter sur le site du lycée rubrique "inscription BTS")

avoir pris connaissance et accepter la CHARTE DE BON USAGE DE L'INTERNET ET DES RESEAUX (à consulter sur le site du lycée rubrique "inscription BTS")

Signature de l'élève (mineur et majeur) :

Signatures des représentants légaux :

INFORMATIONS SUR LA CALCULATRICE

A l'attention des élèves entrant en BTS au lycée E. Freyssinet

Vous entrez en classe de BTS et vous allez avoir besoin d'une calculatrice graphique conformément aux recommandations du programme de mathématiques.

- Si vous disposez déjà d'une calculatrice **récente (avec mode examen)** de ce type avec **son mode d'emploi**, vous pouvez la conserver
- Si vous devez acheter une calculatrice neuve, nous vous conseillons d'opter pour une calculatrice **Numworks**, modèle pour lequel une commande groupée en ligne à tarif préférentiel a été mise en place..

Si vous souhaitez bénéficier de la commande groupée, vous devez passer votre commande sur le site suivant avant la date du 10/09/2021.

Commande de la calculatrice à l'adresse suivante : <https://promo.numworks.fr/2048>

Il est à noter que la marque Numworks ne propose qu'un seul modèle de calculatrice, vous ne pouvez donc pas vous tromper de modèle.

Les professeurs de mathématiques du lycée E. Freyssinet

RENTREE DES ELEVES ET DES ETUDIANTS 2021 - 2022

JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021

- **Secondes générales**
 - **Elèves de BTS (1^{ère} année)**
- } De 10h à 12h accueil par les Professeurs Principaux

Pour les élèves de secondes générales, 1^{ère} année de BTS fonctionnement suivant l'emploi du temps dès la première heure de l'après-midi

• **1^{ère} année CAP COBA et 1^{ère} année CAP MIS** : accueil des parents et des élèves de 10h00 à 12h00 à l'atelier, puis 14h00 – 17h00 : prise en charge des élèves par les enseignants (½ journée d'intégration)

• **3^{ème} PREPA METIER** : accueil des parents et des élèves de 10h00 à 12h00 en salle de réunion 1, puis 14h00 – 17h00 : prise en charge des élèves par les enseignants (½ journée d'intégration)

• **1^{ères} STI2D** : 10h00-17h00. Accueil par le professeur principal et l'équipe pédagogique.

• **2^{ndes} Professionnelles et 1^{ères} professionnelles dans le cadre d'une passerelle** : accueil des parents par les équipes pédagogiques de 10h à 12h dans les ateliers, puis 14h à 17h : prise en charge par les enseignants (1/2 journée d'intégration). Prévoir de vieux vêtements pour l'atelier, les tenues ne seront distribuées qu'ultérieurement.

• **Elèves de BTS (2^{ème} année)** : 14h00-17h00 : Accueil par les professeurs.

• **2^{ème} année CAP COBA et MIS**: 14h00-17h00 : 1/2 journée d'intégration avec les 1^{ère} année de CAP

VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2021

- **1^{ères} Générales**
- **Terminales Générales et Terminales STI2D**
- **1^{ères} et terminales Professionnelles**

➤ **8h00 - 9h00** : Accueil par les Professeurs Principaux

Début des cours selon l'emploi du temps à 9h.

Les élèves de secondes générales et professionnelles sont libérés de 8h00 à 9h00 et débiteront leur emploi du temps à 9h.